

no 21  
mardi 13  
février  
1973

# APL Nantes

de l'Agence de Presse Libération

bulletin  
régional

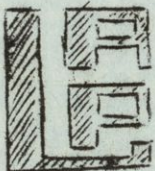
- 3 - Les enseignants de l'Ecole Moderne dénoncent la ségrégation scolaire.
- 4 - NANTES : intervention policière contre les diffuseurs de LUTTE OUVRIERE
- 5 - CHEMILLE : Lettre ouverte des parents et amis d'André CAILLEAU au ministre des Armées.
- 5 - Témoignage : conseil des Prudhommes, tribunal de classe.
- 6 - NANTES : 7 personnes sont mortes de froid cet hiver.
- 7 - NANTES : suite à la lutte du CEMJ, la liaison nationale avec l'enfance inadaptée et les marginaux continue.
- 7 - NANTES : action du Comité de Soutien aux insoumis de l'ONF.
- 8 - La grève des enseignants dans l'académie de Nantes pour la titularisation des auxiliaires.
- 9 - DOSSIER : LE BLOCAGE DES CAMIONS DE LAIT PAR LES PAYSANS.
- 17 - L'association "CHOISIR" expose ses buts.

Permanence téléphonique : de 18 à 20 heures (sauf samedi et dimanche) 75 52 64  
n'hésitez pas à nous appeler.

## NANTES - INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES

Samedi 17 à 15 h. à la Fraternité Protestante (rue Amiral Duchaffault) réunion APL-nantes pour discuter des correspondances concernant les entreprises. Depuis quelque temps, les informations concernant les entreprises sont très incomplètes; critique du bulletin et du travail du collectif.

Tous les militants ouvriers de la région de Nantes qui sont intéressés par notre bulletin sont invités à y participer.



AGENCE DE PRESSE LIBERATION - 14 rue de Bretagne, 75003 Paris.  
tél. 508 84 42 et suivants. Directeur de publication: Maurice Clavel.  
Imprimerie spéciale A.P.L. - Prix du numéro : 1 franc.

Bureau régional : "Librairie 71", 29 rue Jean Jaurès, 44000 Nantes.

Abonnements, les 12 numéros : 10 francs minimum. Organismes : 15 francs.  
Abonnements de soutien 15 ou 20 francs.

Vente au numéro : Nantes - Librairie 71.  
Saint Nazaire : librairie "le Tiers Livre", avenue de la République.



Basse-Indre : Exposition de l'Association des Amitiés Franco-Chinoises, tous les jours jusqu'au samedi 17, de 17h30 à 19h30 (samedi de 14 à 19h) rue Charles Laisant. Vendredi 16 : projection de film à 20h30.

Celles s/ Belle - C.P.O : 17 et 18 février, week-end d'information et discussion sur l'Irlande.

Rezé : mercredi 14 à 20h30, contact avec le Mouvement Français pour l'Abondance, 1 Place des Filets, pour une réunion dimanche 18 février à 10 heures, du M.F.A. associé aux Amis de l'Homme et de la Paix. Ordre du jour : élections; Espéranto; scandales (téléphone), la criminalité, fruit de notre société.

## - a n n o n c e s -

Le film Montage audio-visuel "les paysans du Larzac" est disponible. En 30 minutes; il présente le Larzac. Le groupe de jeunes qui l'a réalisé se déplace avec et peut animer un débat. Contacter le Comité de Soutien Larzac C.D.J.A, Maison de l'Agriculture, 46 bis rue des Hauts-Pavés, Nantes.

Un film sur le Larzac : Le film "les paysans du Larzac" tourné par une équipe de militants cinéastes amateurs en juillet et août 72 avec les agriculteurs du Larzac est disponible. Pour la location, téléphoner au 33 05 09 à Saint-Etienne (Loire) en demandant le CDJA le lundi de 10 à 12 h. ou vendredi de 14 à 16 h., ou bien écrire à "CDJA, film Larzac", 8 place de l'Hotel de Ville 42 St-Etienne en précisant deux dates de location possible. La location s'élève à 50 f. pour une journée et 200 f. pour une semaine; verser au CCP n° 414 601 Lyon, Gérard Vial, location film Larzac.

L'Agence Populaire d'Images Cinéma (APIC, 6 rue des Canettes, 75006 Paris) s'est constituée selon des principes analogues à ceux de l'APL et dispose déjà de plusieurs films.

## N O U V E L L E S      B R E V E S

Bressuire : depuis le 22 janvier, le tract "apprenons à faire l'amour" (voir APL n° 20) circule dans les CET et lycées de la ville. Le 2 février à 17 h, la police est venue au Lycée mixte et a interrogé un lycéen dans le bureau du surveillant général pendant ses heures de cours.

Thouars : les surveillants du lycée Jean Moulin se sont mis en grève 2 jours pour protester contre le nombre insuffisant des postes.

F.L.B./ARB : Le FLB/ARB se félicite de la victoire remportée par le cinéaste René Vautier sur les forces de la censure et de l'obscurantisme et appelle tous les créateurs bretons à se réunir et à agir dans le sens d'une véritable lutte culturelle.

La Rochelle : Les chauffeurs routiers des transports Hautier, en grève illimitée avec occupation depuis le 22 janvier ont repris le travail le 5 février en ayant obtenu la garantie des 50 h. par semaine comme maximum et 50 F. de plus sur le fixe mensuel (ils en demandaient 150).



Les enseignants de l'École Moderne dénoncent la ségrégation scolaire.

L'Institut Départemental Ecole Moderne (Pédagogie Freinet) communique :  
"Les grèves des éducateurs de l'Enfance Inadaptée ont remis au premier plan les problèmes des enfants rejetés dans un circuit scolaire ségrégatif sous prétexte de débilité ou de déficience mentale.

Etiqueter "débile", à l'aide de tests apparemment objectifs, des enfants qui ne réussissent pas dans une école dont chacun sait qu'elle favorise les classes privilégiées, permet à la société de se déculpabiliser. Elle lui permet même de se donner des allures humanitaires en créant des classes et des écoles spéciales.

Or, pourquoi ne pas supprimer plutôt les carences sociales et éducatives qui sont à l'origine des échecs scolaires dans la plupart des cas ? Pourquoi ne pas faire de l'école un milieu aidant pour tous en diminuant le nombre des élèves par classe et en privilégiant des objectifs d'épanouissement, au lieu de conditionner le projet pédagogique à des impératifs économiques ? Parce que pour cela, il faudrait changer tous les rouages de la société, il faudrait penser au bonheur des travailleurs et non au profit de ceux qui les exploitent.

Alors, les classes de perfectionnement, les SES (Sections d'Education Spécialisée), les Ecoles Nationales de Perfectionnement, les Instituts Médico-Pédagogiques, pour la création desquels luttent parents et travailleurs, doivent-ils être supprimés dès aujourd'hui ? Dans la situation scolaire actuelle : classes surchargées, écoles-casernes, pédagogie de rentabilité, sélection, nous répondons non, mais nous luttons pour changer cette situation afin que cesse la ségrégation. Parallèlement, nous menons le combat, pour que les écoles et classes de l'Education Spécialisée aient les moyens de redonner, dans l'immédiat, aux enfants placés en situation d'échec, toutes les chances d'être des hommes. (...)

Mais nous refusons d'en faire des robots de l'industrie moderne, en cultivant uniquement leur dextérité et leur endurance, nous refusons d'en faire des êtres passifs et dociles, nous n'acceptons pas de participer à la mise en conditions réclamée par la société capitaliste.

Nous voulons permettre à tous les enfants de développer leur sens de la création, leur esprit critique, leur intelligence, d'apprendre à gérer leur vie et leur travail au sein d'une collectivité coopérative, et à lutter pour leurs droits, tout en travaillant pour acquérir les connaissances de base qui leur sont nécessaires pour être des hommes libres.

Les notions de débilité et de Quotient Intellectuel (Q.I.) sont remises en cause par les chercheurs des sciences humaines : on sait que les QI ne sont pas constants et dépendent fortement du milieu socio-culturel dans lequel vit l'enfant. Pourtant, le QI sert toujours pour mettre sur un enfant en échec scolaire l'étiquette traumatisante de "débile"; Pourtant le QI sert toujours de moyen de recrutement pour les classes de perfectionnement, les SES, les ENP, les IMP.

Alors, dès aujourd'hui, nous disons fermement non à l'étiquetage des enfants non à toute orientation fondée sur le QI, et nous nous engageons à soutenir toute action qui aurait pour but d'imposer à la société l'effort le plus grand pour les enfants les plus déshérités, afin que la ségrégation cesse.



Nantes : intervention policière contre des diffuseurs de "Lutte Ouvrière"

(Communiqué) Le dimanche 4 février, des militants vendaient le journal LUTTE OUVRIÈRE et distribuaient un tract pour protester contre l'agression d'un gardien de Record contre un candidat de "Lutte Ouvrière" aux élections législatives. Une nouvelle fois, la direction de Record a tenté de porter atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse en interdisant la vente du journal et la distribution de tracts.

Mais nos camarades refusèrent de s'en aller et discutaient avec la population et les employés pour dénoncer ce scandale. La direction fit alors appel aux gendarmes pour expulser vendeurs et diffuseurs. Les gendarmes bousculèrent le candidat pour le forcer à monter dans leur voiture. Mais plusieurs personnes, parmi plus d'une cinquantaine rassemblées, ont crié leur indignation devant de telles méthodes et réclamèrent de "le laisser tranquille". Pris à partie par la population, désarmés, les gendarmes lâchèrent notre camarade. Pendant ce temps, la vente et la diffusion se poursuivaient. Une femme se proposa de prendre le nom des gens témoins des "brutalités policières".

RECORD peut se vanter de faire de "bonnes affaires", mais les travailleurs savent que c'est sur leur dos qu'elles se font. Et, comme tous les patrons, la direction de Record ne supporte pas de se l'entendre dire. Mais ce ne sont ni les gardiens aux ordres de la direction, ni les gendarmes appelés par la même direction qui empêcheront les travailleurs révolutionnaires de défendre leurs idées et de vendre leur presse."

Chemillé : Lettre ouverte des parents et amis d'A. Cailleau au ministre des armées.

Le dimanche 16 juillet, André CAILLEAU, appelé de la classe 71/08 était retrouvé pendu dans sa caserne au 129<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Constance en Allemagne. Il était à 10 jours de la quille, sa fiancée l'attendait: il n'avait aucune raison de se suicider. Le 20 janvier, la famille d'André Cailleau ses amis de Chemillé et du canton (en tout 159 signatures) font parvenir une lettre ouverte au Ministre des Armées :

Monsieur le Ministre, le 16 juillet 72, André Cailleau, un jeune que nous estimons tous, est mort à Constance pendant son service national. Il se serait suicidé.

A ce sujet, nous ne pouvons être satisfaits des informations parues dans la presse. Comment accepter qu'on nous dise qu'André est allé lui-même se confier à ses supérieurs, alors que dans le même temps il aurait entendu pendant 3 jours dans le cadre d'une enquête ? Quelle est donc cette enquête qu'il a subie ? Pourquoi cette enquête, s'il s'est ouvert de sa situation à ses chefs ? De quelle manière a été menée cette enquête pour qu'on puisse en arriver à détruire l'équilibre d'un être humain et lui enlever, à 15 jours de sa libération, le goût de vivre ?

De plus, sa famille n'a reçu aucune précision de votre part, suite aux démarches qu'elle a faites. Depuis, d'autres cas de décès, peut-être différents, mais tout aussi mystérieux se sont produits. Devant cet état de fait, nous ne pouvons rester insensibles. Nous qui voyons partir soit des enfants soit des amis, nous nous demandons quel sort on leur réserve, quand nous savons que dans l'état actuel de la législation, nos jeunes, pendant la durée de leur service, ne sont plus de vrais citoyens et ne disposent d'aucune protection légale, l'Armée pouvant faire d'eux ce qu'elle veut : briser leur esprit, estropier leur corps, puisqu'elle est dans l'état un corps privilégié qui échappe à toutes les juridictions habituelles.

Estimez-vous normal que des jeunes partant à l'Armée parfaitement équilibrés en arrivent à se détruire suite à ce qu'on leur impose ? Estimez-vous normal que l'on dise aux appelés : "On a le droit à un certain pourcentage de pertes



Les élections prud'hommes ont eu lieu récemment. Cela semble assez démocratique: deux patrons, deux salariés constituent le jury à chaque jugement.

Ayant pu constater cependant qu'il vaut mieux se présenter comme patron que comme salarié, je tiens à signaler trois ~~séances~~ séances du tribunal des prud'hommes qui ne permettent d'écrire: Conseil des Prud'hommes, Tribunal de classe

1 - N'ayant pu bénéficier de l'allocation de chômage à la suite d'un licenciement, parce que mon patron refusait de me donner ma lettre de préavis, je demandais au Conseil des Prud'hommes une indemnité de dommages et intérêts pour mon licenciement d'une part et pour mes droits au chômage d'autre part. L'un des membres du jury précisa que si pour mon licenciement je ne pouvais rien demander, je devais être indemnisé pour l'allocation de chômage dont j'avais été privé par la faute du patron.

L'affaire fut mise en délibéré.

Mais elle fut conclue entièrement à l'avantage du patron malgré mon droit affirmé par l'un des membres du jury, un ouvrier.

Conseil des prud'hommes, tribunal de classe

2 - J'ai eu l'occasion d'accompagner un ami au Conseil des prud'hommes pour l'aider à se défendre

Nous nous sommes d'abord présentés en conciliation. Le patron a voulu m'évincer. Mais la secrétaire du Conseil des Prud'hommes a apporté le règlement m'autorisant à assister mon ami en tant que compagnon de travail et j'ai présenté sa cause. Pas de conciliation.

Nous nous sommes donc présentés plus tard en jugement. De nouveau le patron a voulu m'évincer. La secrétaire a de nouveau apporté le texte du règlement; le président de séance, un patron a lu ce texte à haute voix et contrairement à son sens, contrairement à l'interprétation objective de la secrétaire, il m'a interdit d'assister mon ami. Je me suis rebiffé et le président de séance a levé l'assemblée. Pourquoi?

Conseil des Prud'hommes, Tribunal de classe

3 - Je me suis présenté au tribunal des Prud'hommes à la suite d'un licenciement pour faux motifs.

Le patron avait enfreint six articles de la convention collective. Il s'était contredit et embrouillé plusieurs fois dans sa défense. Le président, un ouvrier, à la fin de la séance du jugement lui a demandé d'apporter la preuve de ses dires pour qu'ils puissent être retenus.

Le patron promet d'apporter les déclarations de témoins pour prouver ses dires.

Il n'a apporté aucun témoignage et ses déclarations mensongères et sans preuves ont été suffisantes pour me débouter.

Encore une fois, Conseil des Prud'hommes, Tribunal de classe

Ces trois faits ont des dates et des noms.

XX

F M G G



A NANTES

7 PERSONNES SONT MORTES DANS LE FROID CET HIVER

Un homme est mort de froid dans la voiture qui lui servait d'abri  
 Un homme est mort carbonisé dans la voiture qui lui servait d'abri  
 alors qu'il essayait d'y entretenir un peu de chaleur  
 Un homme est mort carbonisé dans son cabanon alors qu'il essayait  
 lui aussi d'y entretenir un peu de chaleur  
 Trois hommes sont morts de froid aux alentours de Noël sous les  
 auvents du marché de Talensac  
 Un homme est mort de froid sur le quai de la Fosse.

Je parlais de cela récemment à un de mes amis, pensionnaire  
 habituel du Foyer Saint-Benoit. Il me répondit froidement et rési-  
 gné: il y a eu pire que cela, il y a quelques années au cours d'un  
 dur hiver: huit étaient morts de froid dans la même semaine, sans  
 abri. Je pense que cette constatation n'est pas une raison suffi-  
 sante pour esquiver le problème.

La cantine municipale de Chametnay, près de l'usine Amicux  
 a été fermée le 1er Janvier 1972 alors qu'il faisait très froid.  
 Elle était fréquentée par une trentaine de malheureux qui, moyennant  
 finances (le repas complet était à 6.00frs comme dans les  
 restaurants ouvriers) pouvaient prendre un peu de nourriture chau-  
 de et se réchauffer autour d'un grand poêle à charbon. La plupart  
 sans argent, avaient heureusement des bons de cantine.

La cantine fermée, il faut réaliser que même pour celui qui  
 est hébergé à St Benoit, il devra trainer dans le froid et la pluie  
 de 7 h du matin à 7 h du soir. Ne pouvait-on leur laisser ce  
 refuge, ce réconfort? Eh bien! non, a répondu le Directeur des  
restaurants municipaux, cette cantine n'était pas rentable et puis  
 s'ils le veulent, ils peuvent venir au restaurant municipal de  
 la rue des Olivettes, ils n'ont qu'à traverser la ville; puisqu'ils  
 ne font rien, ils ont le temps! Mais non, cette cantine fonction-  
 nait, cette cantine était fréquentée régulièrement, il fallait la  
 garder, ou l'améliorer ou trouver une autre solution. Tous ces  
 malheureux sont d'anciens travailleurs, mais mis hors circuits  
 pour des raisons diverses souvent indépendantes de leur volonté,  
 et de plus ils sont sans ressources. Il n'est pas étonnant que  
 sous-alimentés, alors qu'un soir de grand froid, ils couchent  
 dehors, l'un ou l'autre meurt à la fin de la nuit de froid et de  
faim.

Notre sénateur maire lui aussi a été avisé par lettre  
 de ce problème, mais qu'est-ce qu'un malheureux, qu'est-ce que  
7 morts dans une ville comme Nantes, en période électorale !!

Je sais bien qu'il y a le foyer de la Pelleterie, mais  
 pourquoi les malheureux souvent ne veulent plus y chercher refuge?

Je sais bien qu'il y a le foyer Saint-Benoit, mais pourquoi  
 en plein hiver et par grand froid, n'y a-t-il pas d'autres solu-  
 tions que l'interdiction de se présenter pendant 6 jours, lors  
 d'un manquement grave? (boisson ou absence sans prévenir), alors  
 qu'il y a des lits disponibles.



C'est un problème grave, puisqu'il s'agit de personnes, d'anciens travailleurs ou même de travailleurs au SMIC légal, et la solution ne doit pas dépendre simplement des bonnes volontés, telles que les Capucins de la rue Noire, la confrérie de St Vincent de Paul, les sœurs de la rue Gaston Turpin, les sœurs oblates de la place de la Brianderie? Ce problème est un problème de la société, de la municipalité pour les travailleurs malheureux ou plutôt victimes de la société.

F M G G

Note de la rédaction : on trouve aussi parmi eux bon nombre d'"anciens d'Indochine", souvent mutilés, qui n'ont jamais pu se reclasser.

Nantes : suite à la lutte du C.E.M.J, la liaison nationale avec l'enfance inadaptée et tous les marginaux continue.

Le samedi 10 février, une réunion nationale a eu lieu à Paris dans laquelle des représentants de 5 régions se sont rencontrés (Poitou-Charentes, Bretagne, Pays de Loire, région parisienne, l'Aisne et l'Orne). Un inventaire des différents secteurs en lutte (enfance inadaptée, psychiatrique) a été fait.

Il a été décidé de créer un Comité de Lutte des Equipes Médico-Psycho-Sociales (C.L.E.-MPS). Il se donne comme structure : l'organisation régionale des luttes (information, action, budget) - organisation inter-régionale - organisation nationale, dont un conseil d'assistance juridique qui défendra toutes les personnes qui sont réprimées au niveau de leur travail.

La prochaine réunion nationale aura lieu à Nantes les 24 et 25 février (sam. 24 à l'U.F.C.V. la Persagotière - Saint-Aignan; dim. 25, sans doute, à la Fraternité Protestante, rue Amiral Duchaffault). Pour confirmation ou renseignement, la permanence à Nantes se trouve : "Janvier 73", 152 boulevard Jules Verne, téléphone 74 28 07. Toute personne qui a des informations sur des cas de répression dans le secteur Santé est appelée à prendre contact avec la permanence pour nous en informer et en informer le Comité.

Nantes : action du comité de soutien aux insoumis de l'ONF.

A Nantes, 5 objecteurs refusent leur affectation à l'Office National des Forêts, organisme à but lucratif. Le Comité de Soutien aux insoumis de l'ONF exige : x abrogation de l'affectation à l'ONF qui tend à uniformiser le service civil x abrogation de la discipline militaire pour les objecteurs x liberté de faire connaître le statut x possibilité de se déclarer objecteur à tout moment x liberté d'expression et droits civiques x libération des insoumis, déserteurs et soldats emprisonnés. Ce n'est pas un comité anti-militariste; toutes les décisions seront prises avec l'accord des objecteurs.

Deux journées nationales d'action sont prévues :

le 14 février à l'occasion du procès de Marc RICHARD : il est inculpé d'abandon de poste et refus d'obéissance. Le 17 février, journée nationale sur les bases ci-dessus.

Nantes, 16 février soirée information et débat des objecteurs. 20h30 à la Fraternité Protestante.

samedi 17 marche de soutien à Marc Richard à 15h place Delorme.



## UNE GRÈVE D'ENSEIGNANTS PAS COMME LES AUTRES

Dans l'académie de Nantes (Loire-Atlantique, Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe), à peu près 30 % des enseignants étaient en grève les 5 et 6 février, à l'appel du SGEN-CFDT et d'une minorité de la Fédération de l'Education Nationale, l'Ecole Emancipée. Cette grève a eu un succès certain, malgré les tentatives de sabotage des directions de la FEN de certains départements. Dans chaque département se tint une assemblée de grévistes fort suivie.

Les enseignants de l'académie voulaient élargir un mouvement lancé par les enseignants de la Mayenne qui, en assemblée générale pour les instituteurs, en assemblée de représentants des établissements pour les professeurs, avaient décidé une manifestation en décembre, une grève de deux jours reconductible les 8 et 9 janvier et qui lançaient un nouveau mot d'ordre pour les 5 et 6 février. Pour la première fois, cette grève se faisait sur un mot d'ordre unique

## TITULARISATION IMMEDIATE DES AUXILIAIRES EN POSTE ET REEMPLOI DES AUXILIAIRES AU CHOMAGE.

C'était aussi la première fois que ce mot d'ordre ainsi formulé était avancé dans une grève d'enseignants.

L'Education Nationale est en effet la première entreprise française d'intérim. Les auxiliaires (maîtres-auxiliaires dans le secondaire, suppléants éventuels du primaire, contractuels et vacataires chez les agents et dans le supérieur) représentent une masse importante, sous-payée, sans garantie d'emploi. Outre qu'ils coûtent moins cher que les titulaires, et pour le même travail, ils sont une proie facile au chantage au chômage, donc moins remuants. Ce recours à l'auxiliaire est d'ailleurs, de plus en plus, une politique systématique de l'Etat-patron (PTT etc.). C'est à cette politique que, dans l'Education Nationale, veulent s'opposer les grévistes, par ce premier mouvement académique.

Texte voté par l'assemblée générale des grévistes de Nantes (350 personnes):

L'assemblée départementale intersyndicale des grévistes de Loire-Atlantique, auxquels se sont jointes des délégations de grévistes des autres départements de l'Académie

s'est prononcée à l'unanimité sur le mot d'ordre suivant:

- a) Au niveau national, titularisation immédiate de tous les personnels non titulaires de l'Education Nationale (auxiliaires, remplaçants, suppléants, vacataires, contractuels...) et réemploi des auxiliaires actuellement au chômage
- b) Au niveau académique réemploi à la rentrée prochaine de tous les non titulaires actuellement en poste.

La titularisation des auxiliaires est indépendante du problème de la formation. C'est un problème de garantie d'emploi.

Ce mot d'ordre constitue l'objectif unique de toutes les actions à entreprendre dans les mois à venir.

Les grévistes des 5 et 6 constitueront dans les établissements des comités de grève intersyndicaux. Ils assureront l'information du comité académique (écrire à FILLION, 15 rue de Bel Air 44700 ORVAULT ou à GUIBERT, SGEN-CFDT, 10 rue de Bel Air, Nantes). Ils organiseront la préparation de la suite de l'action.

Un comité de grève provisoire académique a été constitué pour réunir cette information et coordonner l'action des comités d'établissement.

Un calendrier pour l'action a été établi. (sur le mot d'ordre ci-dessus)

Participation aux meetings intersyndicaux du 21 et 24, réunion du Comité pour examiner la réponse du recteur (entrevue du 21 février)

Meetings départementaux le 28, académique le 3 mars pour:

++++ juger si une grève illimitée doit être décidée et à partir de quelle date.



Le mardi, 30 Janvier, 200 agriculteurs de la région de Nantes bloquent un camion de l'entreprise NEGOBEUREUF, filiale de l'Union Laitière Normande (U.L.N.) à la Seilleraye (Thouaré) pour que cesse le bradage du lait (10 centimes en dessous du prix) pratiqué par cette société à CARREFOUR.

Devant le refus de discussion de l'U.L.N., l'action s'est poursuivie pendant 10 jours et s'est rapidement étendue à tout le département. Des agriculteurs d'autres départements s'y sont associés, deux autres camions ont été bloqués ( l'un à Lusanger en Loire-Atlantique, l'autre à Pré-en-Pail, en Mayenne) mais, rapidement débloqués par les C.R.S. La solidarité des ouvriers d'entreprises, des salariés de l'agriculture, des enseignants et des commerçants - artisans s'est manifestée.

Le précédent numéro du bulletin de l'A.P.L. a rapporté les événements du Mardi 30 Janvier au lundi 5 Février.

Les camarades ayant sur cette action des informations qui n'ont pas été communiquées (actions, mouvements de solidarité, photo, tracts, etc...) peuvent nous les faire parvenir, : elles seront publiées.

#### NANTES : MARDI 6 FEVRIER (20 h.)

Le lundi soir, un camion de l'entreprise BESNIER (bien connu pour sa pratique de bradage du lait) est arrêté en Mayenne, près de Laval, à Pré-en-Pail et gardé dans une cour de ferme. Le bureau de la FDSEA se rend sur place. Le matin du mardi 6 Février vers 8 h, 200 CRS, casqués et armés, cherchent à dégager le camion. Des escarmouches ont lieu et les agriculteurs se réfugient sur une remorque. Tir de grenades "tendu" des CRS mais le vent contraire, ramène les gaz vers ceux-ci. Un agriculteur de 50 ans se couche devant le camion mais les CRS le tirent par les cheveux et le matraquent. Le camion est finalement dégagé par les CRS sous des jets de projectiles. Cependant, les CRS sont obligés de pousser le camion qui était embourbé jusqu'aux essieux.

Devant 250 personnes, le lundi soir la pièce : "faut que ça bosse" est jouée par le groupe d'Action Culturelle de Rennes.

Durant la journée du Mardi 6 Février, une rencontre intersyndicale a lieu (à Nantes, au siège de la Maison de l'Agriculture) afin de préparer un communiqué conjoint : CFDT, CGT, F.E.N., FDSEA, CDJA.

Des agriculteurs du Maine et Loire, environ une cinquantaine, participent à l'Assemblée Générale de l'après-midi ainsi qu'un groupe important de femmes. Ces dernières, analysent leur rôle dans l'action. Les jeunes agriculteurs des Mauges (Maine et Loire) prévoient d'envoyer chaque jour deux voitures par canton à la Seilleraye.

Un coup de téléphone de GRANDIN, Président de l'ULN, rapporte que, dans la nuit de lundi à mardi 6 camions de la laiterie NEGO de Redon ont subi des dommages : des pare-brise auraient été brisés, des pneus dégonflés, ... en conséquence, GRANDIN remet en cause son déplacement prévu à Nantes et décide de porter plainte. Malgré tout, l'action continue. Certains remettent en cause les accusations portées par GRANDIN et envisagent la possibilité d'une provocation.

Les piquets de garde s'organisent, certaines communes (St Mars du



Désert, Vigneux) s'organisent pour qu'une voiture soit constamment sur place jusqu'à la fin de la semaine.

Durant la journée, des ouvriers des Batignolles apportent leur soutien à l'action des paysans (communiqué de la section syndicale CFDT des Batignolles ci-joint).

La 8<sup>e</sup> nuit de garde s'organise.

#### NANTES, MERCREDI 7 FEVRIER (20 h)

Le mardi soir, des professeurs auxiliaires viennent apporter leur solidarité et informer les agriculteurs de la grève qu'ils ont menée les 5 et 6 Février pour dénoncer le statut des maîtres-auxiliaires.

Le bureau de la FDSEA se réunit le mardi soir sur place.

En fin de matinée, deux agents de la police, dont un serait brigadier à Martigné-Ferchaud, s'infiltrèrent parmi les manifestants en se faisant passer pour des ouvriers des Batignolles qui viennent apporter leur soutien. Mais les agriculteurs qui connaissent bien les problèmes des ouvriers des Batignolles, les démasquent. Des femmes d'ouvriers des Batignolles, venues sur les lieux, confirment la mystification. Ces agents, vraisemblablement des Renseignements Généraux, ont manqué de repartir déshabillés. Ils ont versé (volontairement) 10 F. à la caisse de solidarité. Ils ont, auparavant été photographiés individuellement.

On note dans les environs, la présence d'un car de flics gradés.

On s'aperçoit également qu'en formant, à la cabine publique de téléphone, fréquemment utilisée par les manifestants, un numéro, on se trouve en communication avec la brigade de gendarmerie !

La garde du camion continue avec régularité. Lors de l'Assemblée Générale de l'après-midi, 200 personnes, dont une importante délégation du Maine et Loire, ainsi que de nombreuses agricultrices, décident une vaste campagne d'information. Un tract sera distribué en 40.000 exemplaires dans le département. Il est décidé de faire paraître un numéro spécial du Paysan Nantais qui sera à la disposition des départements qui le demanderont (document joint).

L'assemblée Générale convoque, pour le jeudi 8 février à 14 h. la F.N.P.L., la F.N.S.B.A., les coopératives de la région afin d'obtenir des éclaircissements sur leurs positions par rapport au mouvement. GRANDIN, malgré sa déclaration de mardi, est toujours attendu le jeudi à Nantes et les manoeuvres d'une direction qui cherche à utiliser tous les prétextes pour se dérober, sont dénoncés.

Pendant la journée, des manifestants participent aux travaux de la ferme où le camion est arrêté.

R. PHILIPPE, membre de la Fédération Nationale des malades et Handicapés physiques, apporte vers 18 h le soutien de celle-ci aux agriculteurs en lutte.

La 9<sup>e</sup> nuit de garde commence par la discussion avec les 100 personnes présentes du projet de tract qui sera distribué le lendemain. La soirée se poursuit avec des chansons et des jeux.

#### NANTES, JEUDI 8 FEVRIER (21 h.)

Une distribution de tracts est organisée par les agricultrices dans l'agglomération nantaise (document joint)

GRANDIN, président de l'ULN, attendu par les agriculteurs à Nantes, n'est pas venu montrant ainsi, clairement, sa position face à l'action entreprise par les agriculteurs de Loire-Atlantique.

Un camion de l'entreprise CHAMBOURCY qui rentre sur Nantes est arrêté vers 16 h. Le Chef de dépôt de Chambourcy de Nantes vient sur



place et déclare qu'il "comprend l'action des agriculteurs". 11

L'assemblée générale, réunit 200 personnes avec des délégués des départements voisins : Manche, Calvados, Mayenne, Maine et Loire. Comme les autres jours, la discussion a lieu par région sur la poursuite de l'action. Les discussions sont fort animées sur l'opportunité ou non de poursuivre le blocage du camion. La région de Nantes, qui a organisé l'action, se déclare unanime pour la poursuivre, les autres régions apparaissent divisées.

Après avoir réaffirmé la détermination des agriculteurs d'obtenir satisfaction, dénoncé l'attitude de ceux qui n'ont pas soutenu l'action entreprise, rappelé qu'une nouvelle pratique dans la conduite des luttes est apparue, la décision est prise de relâcher le camion, de poursuivre l'action sous d'autres formes afin d'obtenir le prix de revient et la suppression des primes productivité. Une campagne d'information massive sera réalisée.

L'assemblée Générale s'élève contre l'attitude de la coopération qui s'est montrée "incapable d'apporter une solution au problème" et contre le refus de soutien des organismes nationaux.

Le camion de NEGO quitte la Seilleraye entouré par des motards vers 20 h.

#### NANTES, VENDREDI 9 FEVRIER

Communiqué F.D.S.E.A. et C.D.J.A. (ci-joint).

#### Pontivy : blocage d'un camion de lait de Négo.

Dans la nuit de jeudi à Vendredi, des paysans de Pontivy et des environs ont bloqué pendant 6 heures un camion de la laiterie Négo de Savigné l'Evêque (729). Sur la route entre Pontivy et Josselin, le camion de produits frais a été bloqué par solidarité avec l'action menée en Loire-Atlantique, pour dénoncer les bas prix pratiqués par l'ULN-Négo, et revendiquer le paiement aux producteurs d'un prix de revient du lait comprenant un salaire minimum.

Vers 4h30, le camion a été libéré après que les paysans l'aient couvert d'inscriptions : "Négo = voleur !", "Grandin salaud!", "prix de revient = SMIC = 71 centimes", "Morbihan solidaire de la Loire-Atlantique".

Nantes : des inscriptions à la peinture ont été faites au siège de Atlalait et de la Colaréna, réclamant le paiement du lait au prix de revient et dénonçant "Coop voleur", "Atlalait voleur". Un camion Virlux (Négo) stationné route de Vannes avait également été couvert d'inscriptions "Négo voleur", "prix de revient = 71 centimes"

L'UDB dans un communiqué se déclare solidaire de l'action de la Seilleraye



Avec cette journée du mardi 6 février, c'est la deuxième semaine qui commence dans l'action des agriculteurs du département contre le bradage de leurs produits et pour une réévaluation du prix de revient à la production. Le litre de lait leur est payé 60 centimes actuellement, alors que la rémunération du travail, équivalente au S.M.I.C., exige un prix de 71 centimes.

Bien que le président de l'UIN se soit toujours dérobé à toute rencontre et n'ait répondu concrètement jusqu'à présent qu'en faisant appel aux forces dites de l'ordre, cette journée souligne nettement plusieurs acquis dans l'action :

1° - Les producteurs de lait de la Mayenne ont bloqué un camion de la société BEGNIER en signe de solidarité et pour faire aboutir des revendications semblables. Comme à Lusanger, c'est par l'intervention des gardes mobiles que le Pouvoir Politique et les entreprises étroitement solidaires, ont répondu aux revendications des Paysans dont chacun s'accorde à reconnaître le bien fondé. Cela restera dans notre mémoire.

2° - L'assemblée d'aujourd'hui fait apparaître :

• la participation de plus en plus active des agricultrices (près d'une centaine aujourd'hui). Elles sont les premières à vouloir continuer l'action en faisant des propositions précises qui les engagent.

• la persévérance et la solidarité : chaque jour, les équipes qui se relaient font participer un nombre plus grand d'agriculteurs ; on peut estimer à 5 000 le nombre de ceux qui, depuis 3 jours, sont engagés dans l'action.

De plus, le mouvement s'étend à plusieurs cantons du Maine et Loire qui apportent chaque jour un renfort plus effectif.

• le soutien ouvrier se précise comme en témoigne la venue sur place de la délégation C.F.D.T. des Batignolles et sa prise de position publique.

Les agriculteurs de Loire-Atlantique ne se laisseront pas abuser par les manoeuvres de la Direction de l'UIN qui cherche à utiliser tous les prétextes pour se dérober.

Pour toutes ces raisons, l'action continue.



C.F.D.T. - BATIGNOLLES

le 6 février 73

Les adhérents et sympathisants CFDT des BATIGNOLLES, réunis en assemblée générale le Mardi 6 février, tiennent à exprimer leur entière solidarité aux agriculteurs de la région actuellement en lutte, pour exiger une meilleure rémunération de leur travail au travers d'une revalorisation du prix du lait à la production.

Les travailleurs des BATIGNOLLES se rappellent le soutien concret et efficace qu'ils ont reçu de la part des paysans de la région, lors de la grève de Janvier 71.

C'est en effet à l'occasion de tel conflit qu'ouvriers et paysans se rendent compte de leur commune situation de travailleurs exploités et que se forge cette solidarité active de deux milieux que l'on s'emploie par ailleurs à opposer.

La CFDT - Batignolles souhaite donc la poursuite des contacts et l'information réciproque.

Une délégation CFDT - Batignolles renattra cette notion aux camarades paysans actuellement à la Sailleraye.

-:-:-:-

COMMUNIQUE C.G.T.-C.F.D.T.-F.E.N.

F.D.S.E.A.-C.D.J.A.

le 7 février 73

Les Unions départementales C.F.D.T., G.G.T., la section départementale de la F.E.N. d'une part, et la F.D.S.E.A. et la C.D.J.A. d'autre part, réunis le 7 février :

- affirment leur solidarité avec les paysans dans l'action qu'ils mènent depuis 3 jours pour exiger que le prix de leur production leur assure la juste rémunération de leur travail ;

- ils dénoncent le système de distribution dont sont victimes les producteurs et les consommateurs pour le plus grand profit des capitalistes de la transformation et des grandes surfaces commerciales ;

- ils soulignent la communauté d'intérêt qui unit les Agriculteurs producteurs et les ouvriers transformateurs de lait, tous deux victimes des firmes agro-alimentaires à travers le faible rémunération du produit de leur travail.

De plus en plus :

- . les agriculteurs sont chassés de leurs exploitations par des prix de production ne leur permettant pas une vie décente ;
- . les salariés (y compris ceux des coopératives agricoles) sont privés de leur emploi et condamnés au chômage et victimes de la baisse importante de leur pouvoir d'achat.



14

Cette situation dramatique est la conséquence du système capitaliste où seul compte le profit au mépris de toute considération humaine.

C'est pourquoi, les Unions départementales C.F.D.T., C.G.T., la section départementale de la F.E.N., la F.D.S.E.A., le C.D.J.A. sont convaincus que seuls des changements politiques et économiques profonds sont susceptibles de permettre une amélioration importante des conditions d'existence des travailleurs ouvriers et paysans.

En conséquence, ils leur demandent de prolonger dans l'expression politique qu'ils vont être amenés à formuler dans les semaines à venir, l'action qu'ils mènent avec leurs organisations syndicales pour des changements profonds.

En tout état de cause, l'action des travailleurs ouvriers et paysans devra se poursuivre pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

-:-:-:-

Distribué le Jeudi 8 février dans Nantes par les Agricultrices

### LES AGRICULTRICES S'ADRESSENT AUX CONSOMMATEURS

#### POURQUOI ?

Un fournisseur de CARREFOUR, U.L.N. - NEGO, a fourni du lait gratuitement lors de l'ouverture de ce magasin et, depuis, livre le lait à 8 ou 10 centimes en-dessous du prix pratiqué normalement. Ceci sur le dos des producteurs.

#### CE QUE NOUS VOULONS ?

NOUS EXIGEONS que le lait nous soit payé à son prix de revient : 71,75 centimes le litre (dans ce prix est inclus un salaire équivalent au S.M.I.G.), ce n'est pas une augmentation du prix de vente aux consommateurs que nous demandons.

NOTRE BUT est de dénoncer l'alliance de la haute finance et du Pouvoir avec les grandes surfaces pour sous-payer notre travail, faire de gros profits et attirer les consommateurs par quelques prix alléchants, tout en se rattrapant largement sur d'autres produits : (électro-ménager, vêtements, produits d'entretien).

NOUS REFUSONS de travailler SANS SALAIRE, dans des conditions souvent difficiles : en 5 ans, il faut doubler le nombre de vaches, ce qui signifie doubler le travail et ceci pour un revenu égal ou inférieur. Le prix de nos produits ce sont les firmes qui les fixent et ne nous en distribuent que les miettes.

#### NOUS VOULONS INTERVENIR POUR QUE NOTRE TRAVAIL SOIT REMUNIÉ

#### CARREFOUR : SUPER-MARCHE ET SUPER-PROFITS

Avec ces cinq mille salariés à la fin 1971, souvent mal payés, avec des horaires, pour les vendeuses, comparables à ceux des agricultrices, la société CARREFOUR a fait un chiffre d'affaires de 189 milliards d'A.F. en 1971.



Il a été multiplié par 4 en 4 ans.

MAIS; comment se fait donc une telle croissance qui élimine très rapidement les petits commerçants ?

UNE CROISSANCE TRES RAPIDE DUE A DES PROFITS EXTRAORDINAIRES

En 1970, la société anonyme CARREFOUR annonce dans un journal financier que son bénéfice net déclaré pour 1970 sera de 2 milliards d'A.F. et ceci avec un capital propre de moins de 5 milliards. Voilà donc un capital bien placé puisqu'il rapporte plus de 40. % par an.

CE N'EST PAS TOUT...

OUTRE, ces profits scandaleux, les propriétaires des capitaux de CARREFOUR peuvent vendre leurs actions en bourse, près de 4 fois plus cher que leur prix d'achat. Le 1er Février 1973, une action CARREFOUR représentant 100F du capital social, était vendue 3 350 F. En juin 1970, elle valait entre 1 100 et 1 200 F.

NON SEULEMENT, leurs capitaux rapportent des profits extraordinaires, mais de plus, ces capitaux prennent de la valeur à une vitesse vertigineuse.

EST-CE QUE CA DURER ?

On pourrait penser : ces choses là ne durent qu'un temps !  
Ce n'est pas l'avis des journaux financiers. Le journal "Les Informations" du 5 Février 1973, prévoit que les bénéfices nets de la société CARREFOUR vont augmenter en moyenne de 30 % par an pendant une période de 1973-1976.

EN CONCLUSION :

SI VOUS AVEZ DES CAPITAUX A PLACER, ACHETEZ DES ACTIONS "CARREFOUR".  
Mais surtout n'investissez pas dans un troupeau de vaches laitières, dans des bâtiments d'exploitation ou du matériel, car ils ne vous rapporteront rien et perdront de la valeur.

A moins que vous ne soyez décidés à vous battre avec nous pour SUPPRIMER les super-bénéfices des capitalistes qui font leurs profits sur notre dos de travailleurs.

Les Agricultrices  
de la F.D.S.E.A.  
du C.D.J.A.



Le camion de livraison de produits laitiers NEGOBEUREUF-VEUX bloqué depuis le MARDI 30 JANVIER par les agriculteurs de Loire-Atlantique à CARQUEFOU a été libéré ce Jeudi 8 FEVRIER à 18 heures.

Monsieur GRANDIN, Président de l'Union Laitière Normande avait donné son accord pour venir rencontrer une délégation syndicale ce jeudi 15 heures à la Maison de l'Agriculture à NANTES.

Invoquant des prétextes, il avait remis en cause cet engagement. Mais nous voulions croire qu'il viendrait. Il n'est pas venu. En signe de protestation, les agriculteurs présents à CARQUEFOU ont aussitôt bloqué un autre camion de produits laitiers (Sté CHAMBOURCY) qui passait à ce moment-là sur la route.

#### L'ACTION CONTINUE SOUS D'AUTRES FORMES

Nous avons alors fait le point sur place. Après discussion, il était décidé :

- 1° - la libération des camions,
- 2° - la poursuite de l'action sous d'autres formes. Dans les semaines et les mois qui viennent, celles-ci sont à décider au niveau local et départemental dans le cadre des structures syndicales.

Notre revendication demeure particulièrement sur trois points :

- l'obtention d'un prix de revient rémunérant le travail au moins au niveau du S.M.I.C. (71,75 centimes le litre de lait, qualité C, à 34 Gr de M.G.)
- Combat contre les primes : nous voulons que le lait soit payé avec un prix de base le même pour tous. Cela exige une fiche de paie du même modèle pour toutes les entreprises.
- Maintien de notre action contre le bradage tant qu'il n'aura pas effectivement cessé.

#### LES ACQUIS DE L'ACTION

Quels résultats avons-nous obtenu par cette action de 10 jours ?

Les résultats matériels ne sont peut-être pas apparents dans l'immédiat. En engageant l'action, nous savions que nous nous attaquions à une pièce maîtresse du système libéral. Face à un tel système, le combat sera long.



Dans ce sens, il est clair que cette action présente des acquis très importants. Ces 10 jours, pendant lesquels 5 000 à 6 000 producteurs se sont engagés dans l'action, ont révélé une surprenante détermination et persévérance des agriculteurs et agricultrices.

Au cours de cette action, nous avons mieux découvert entre autres :

- les mécanismes de domination qu'exercent sur nous les industries de transformation,
- comment notre travail est exploité,
- quels sont les groupes et organismes qui nous soutiennent et ceux qui semblent plus attentifs aux problèmes des entreprises qu'au revenu des producteurs.

Nous savons maintenant que nous sommes mieux armés pour l'action à venir.

LU DANS LA PRESSE -

Donges : Les ouvriers qui démontaient l'épave du "Princesse Irène" ont retrouvé les restes d'un marin grec. 3 autres corps n'ont pas été retrouvés.

Angers : le 7, ~~xxix~~ le personnel de l'hôpital a fait un meeting et défilé dans le C.H.R. Revendications : respect des statuts pour l'avancement et les congés et amélioration des conditions de travail.

Lorient : grève de 24 h. à Michelin le 9, pour protester contre les sanctions visant 2 salariés, dont un délégué CGT.

Auray : Trois jours de grève du 5 au 8 aux Ets Courté pour l'amélioration des primes de panier et de transport.

Kerolay (Auray) : débrayage spontané d'une heure à Forge-fer contre les entraves à la liberté syndicale.

Fontenay-le-Comte : La Maison des Syndicats a été remise par la municipalité. Mais une partie des locaux est confiée à la C.F.T. La CGT et la CFDT dénoncent ce soi-disant syndicat : "n'est-ce pas un moyen de conserver, voire ramener un certain nombre de bulletins patronaux aux législatives ?"

Fougères : Après un mois de grève de rendement à la S.P.L.I, un vote a donné 309 voix à la reprise contre 24. Mais une partie des ouvrières dénoncent les pressions et les manœuvres patronales au vote.

Poitiers : 90% des postiers ont fait grève le 9 contre les conditions de travail et les insuffisances d'effectifs.

Cholet : la direction de Praizeli a licencié une grande partie du personnel. L'Inspection du Travail les a annulés mais la menace demeure. Ajoutons le départ des Ets Dussolier, la fermeture de la SPIC à May s/ Evre, les licenciements individuels dans le textile, la confection et le bâtiment.

Nantes : devant le refus de la direction de la CNTC de prendre en compte leurs revendications, les traminois feront une grève du zèle.

La Roche s/Yon : grève le 8 des enseignants de la Chambre des Métiers.

Nantes : samedi 10, au matin, 150 parents d'élèves se sont réunis devant la préfecture à l'appel de la fédération "Cornec" pour exiger la gratuité de l'enseignement

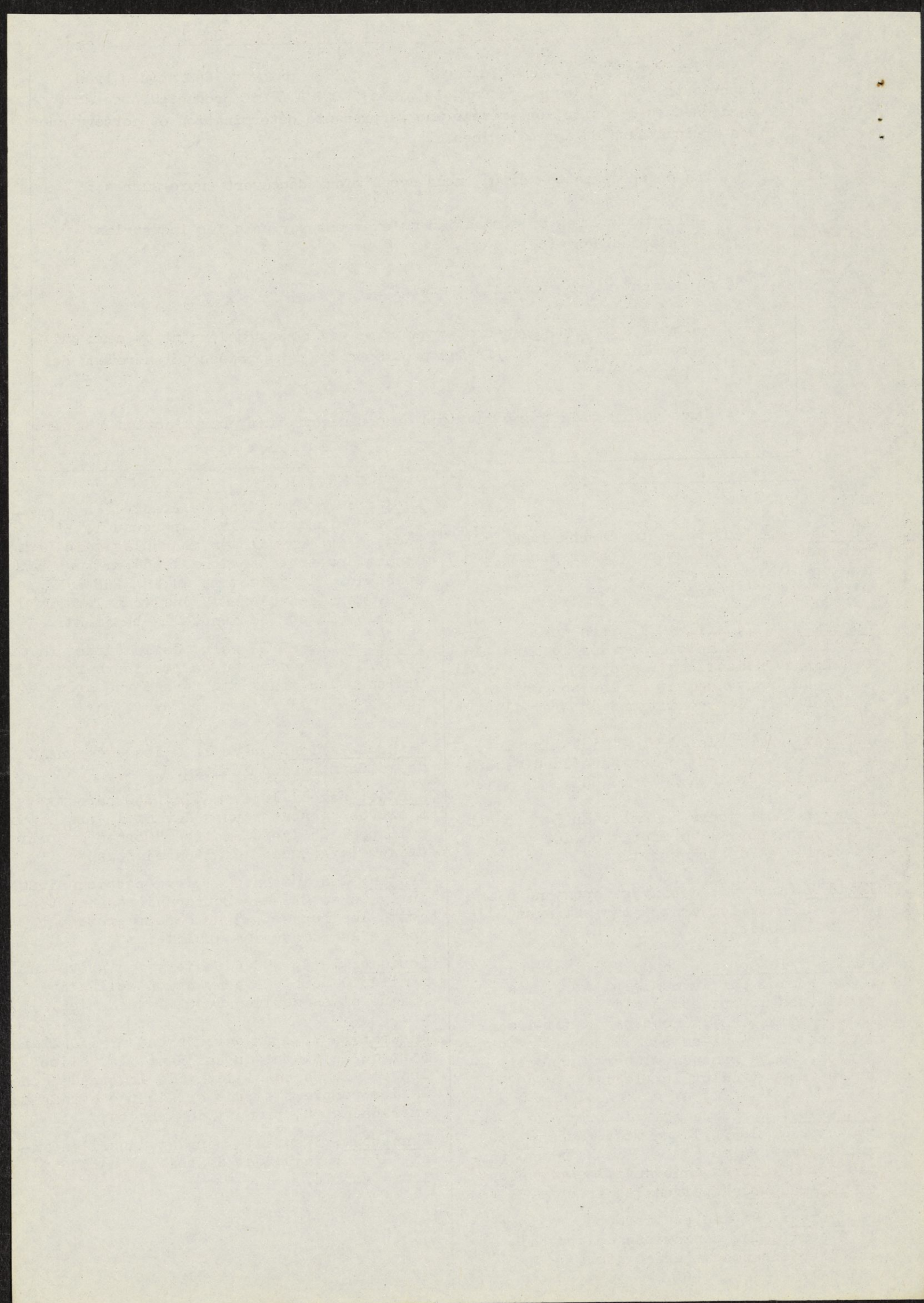
Nantes : les internes et demi-pensionnaires du lycée et CET des Bourdonnières ont boycotté les repas du 5 au 8 pour protester contre leur mauvaise qualité.

Loudéac : le 9, 400 éducateurs en grève ont manifesté pour une convention collective unique et en soutien du CEMJ de Nantes.

Angers : le 7, 2 objecteurs ont manifesté du haut de la statue du Roi René. La police les a délogés en s'aidant de la grande échelle des pompiers et ont arrêté une étudiante américaine qui prenait des photos.

Hennebont : 3 enfants meurent dans l'incendie d'un baraquement de bois où habitait leur famille.







*Notre combat rejoint  
celui de tous  
les travailleurs*

**LE PAYSAN**  
*nantais*



12, RUE DE STRASBOURG - NANTES - BOITE POSTALE 1141 - C. C. P. NANTES 840.89  
Supplément au n° 635 du 3 février 1973

**POUR nous libérer de la domination exercée  
sur nous,**

**POUR que notre travail soit rémunéré,**

# DÉCIDONS ET AGISSONS ENSEMBLE

Au printemps dernier, les producteurs de lait ont engagé la lutte auprès des entreprises pour obtenir un prix du lait comprenant une rémunération du travail au moins égale au S.M.I.C.

Les entreprises disaient alors ne pas pouvoir satisfaire les producteurs sans risquer la faillite. Pourtant, en fin d'exercice, elles annoncent leurs profits ou excédents habituels.

## LES FAITS

Le 30 JANVIER, à CARQUEFOU, les agriculteurs de la région de NANTES bloquent un camion de livraison de produits laitiers de NEGOBEUREUF-VIRLUX.

Cette laiterie vend à des magasins, à grande surface de NANTES, le lait à 10 centimes au-dessous des prix pratiqués habituellement.

Les producteurs se révoltent contre ce bradage alors qu'on ne leur donne pas le prix de revient qui permettrait de payer leur travail.

L'action s'étend rapidement à tout le département. Les communes s'organisent pour assurer le relai de la garde du camion 24 heures sur 24.

Un deuxième camion est bloqué dans la nuit du 2 au 3 février à LUSANGER. Il est dégagé le lendemain par l'intervention de 400 gendarmes mobiles.

Un camion livrant des produits de la laiterie BESNIER est bloqué dans la nuit du 5 au 6 à PRE en PAIL en MAYENNE. Il est également dégagé le lendemain par l'intervention de la police qui utilise des grenades lacrimogènes.

## NOTRE PRATIQUE SYNDICALE

- Action directe des producteurs de lait face aux entreprises, plutôt que des réunions inter-professionnelles trop souvent inefficaces.
- La négociation doit avoir lieu sur notre terrain et avec tous les producteurs engagés dans l'action.
- Pas d'action et de contacts secrets : toutes les décisions sont prises par l'Assemblée quotidienne des agriculteurs sur place.



# CE QUE NOUS DÉCOUVRONS AU COURS DE NOTRE ACTION

- Nous découvrons concrètement pourquoi notre lait n'est pas payé à son prix de revient de 71,75 centimes le litre, et comment notre travail est exploité : le groupe U.L.N.-NEGO prélève plus de 3 milliards d'A.F. par an sur la rémunération des travailleurs pour investir ou acheter des actions dans d'autres entreprises.
- La détermination des producteurs et la persévérance de tous, HOMMES et FEMMES, dans une action qui dure depuis 10 jours.
- La solidarité des agriculteurs des départements voisins qui se déplacent à CARQUEFOU ou qui tentent chez eux de lancer l'action.
- La solidarité ouvriers-paysans se développe : soutien des centrales ouvrières ; venue sur place de délégations entre autres des salariés de l'Agriculture, des ouvriers des BATIGNOLLES (ceux-ci ont bénéficié lors d'une grève récente du soutien des paysans).
- La réalité des grandes surfaces commerciales, comme CARREFOUR : conditions de travail déplorables pour les employés ; super-taux de profits : bénéfice net, 2,2 milliards d'anciens francs en 1971 et une progression de 30 % prévue pour les années à venir.
- La nécessité de lutter pour briser le mur du silence de la presse nationale, pour corriger les contre-vérités diffusées notamment par la radio régionale.
- La collaboration entre les entreprises et le Pouvoir politique qui, par exemple, prête sa police pour dégager plusieurs camions.
- NEGO, firme privée, est la propriété de l'U.L.N. qui est une Union de coopératives. Dans ce conflit, nous constatons que l'attitude de la coopération est de même nature que celle des firmes capitalistes. Toutes les industries s'accordent pour exploiter le travail des paysans. Celui des ouvriers aussi : Elles n'hésitent pas à les licencier (240 licenciements en perspective dans toutes les entreprises U.L.N.).
- L'attitude de la F.N.S.E.A., du C.N.J.A., de la F.N.P.L. n'a pas varié depuis juin 72. Leurs responsables sont beaucoup plus attentifs aux problèmes des entreprises qu'au revenu des producteurs.

---

## EN CONCLUSION

---

Dans l'action, nous nous libérons de la domination des industries de transformation. Nous découvrons les mécanismes d'exploitation de notre travail. Quand il s'agit de la rémunération de notre travail, nous avons notre mot à dire.

F.D.S.E.A. et C.D.J.A. de Loire-Atlantique.

---

Ce numéro spécial du « PAYSAN NANTAIS » est bien sûr destiné d'abord aux agriculteurs de Loire-Atlantique. D'autres départements intéressés par l'action menée nous ont demandé de faire un tirage supplémentaire pour eux. Nous le faisons volontiers et nous les en remercions : sur le fond, nous pensons en effet que notre combat est celui de tous les paysans dominés.







M A N I F E S T E    P O U R    L A    R E C O N N A I S S A N C E  
D U    D R O I T    A    L ' A V O R T E M E N T

signé par 346 médecins

---

Depuis plusieurs mois, et plus particulièrement depuis le procès de Bobigny, chacun a pu se rendre compte que la France était un des derniers pays qui vivaient au Moyen Age en matière de sexualité et d'avortement. Malgré les centaines de milliers d'avortements clandestins et leurs conséquences dramatiques, les pouvoirs publics et le conseil de l'ordre des médecins s'obstinent à ne pas tenir compte de cette réalité ; ils renvoient sine die toute modification de la législation actuelle.

Cependant, lorsqu'une femme est décidée à interrompre sa grossesse, elle le fait malgré la loi en vigueur et les convictions personnelles de son médecin. Selon ses moyens financiers, elle peut se faire avorter en toute sécurité à l'étranger, et même en France, ou bien elle est contrainte au risque de sa vie (des dizaines de morts par an), à l'avortement clandestin. Des milliers de femmes, chaque année, sont ainsi victimes de complications dramatiques (perforations, hémorragies, infections, etc...) et s'exposent à de possibles poursuites judiciaires.

Les médecins qui connaissent ces risques, partagent objectivement la responsabilité de ces décès. Nombre d'entre eux en ont pris conscience et leur attitude a évolué. La position du conseil de l'ordre n'est pas celle de tous les médecins, auxquels il ne saurait imposer ses propres règles morales.

La France, "Pays de la liberté", ne reconnaît pas aux femmes la liberté de disposer de leur corps :

- il n'existe aucune éducation sexuelle ;
- la loi sur la contraception n'est pas mise en application ;
- les couples sont privés des informations leur permettant de réaliser leur équilibre sexuel et de choisir le moment de mettre un enfant au monde ;
- le Planning Familial vient de se voir refuser le caractère d'utilité publique, ce qui l'empêche de recevoir toute subvention.

Nous pensons que chaque individu doit avoir la possibilité d'être responsable de son corps et de sa santé, et qu'ainsi il doit pouvoir disposer de tous les progrès de la connaissance médicale.

Nous voulons :

- que les moyens contraceptifs soient à la portée de tous, mineurs compris, grâce à une large information et à leur remboursement par la sécurité sociale ;
- que l'avortement soit libre.

La décision appartenant entièrement à la femme, nous refusons toute commission qui la contraint à se justifier, maintient la notion de culpabilité et laisse subsister l'avortement clandestin (comme le prouve l'expérience des pays étrangers)

L'avortement, au même titre que l'ensemble des actes médicaux et chirurgicaux, doit être remboursé par la Sécurité Sociale.

Les méthodes modernes qui en font un acte simple, sans danger,

...../



.../  
doivent être portées à la connaissance de tous afin que les femmes puissent interrompre leur grossesse dans les meilleures conditions médicales et psychologiques.

La liberté de l'avortement implique que chacun ne le décide ou ne le pratique qu'en fonction de ses convictions morales ou religieuses.

Les médecins soussignés,

- déclarent pratiquer des avortements ou aider selon leurs moyens à ce qu'ils soient réalisés en dehors de tout trafic financier ;

- s'engagent solennellement à répondre collectivement de leur action devant toute autorité judiciaire ou médicale ainsi que devant l'opinion publique.

-o-

Nous, militants de l'association "CHOISIR" de Loire Atlantique, serions heureux de connaître l'approbation de médecins de notre département à ce manifeste.

Nous affirmons notre totale solidarité avec les signataires de ce manifeste et, plus particulièrement, avec les signataires de Loire-Atlantique.

-----  
P R O J E T   D E   L O I

présenté par l'Association "C H O I S I R"

Article 1er :

Tous les textes législatifs ou réglementaires réprimant l'avortement et notamment l'article 317 du Code pénal, sont abrogés.

Article 2 :

Toute personne pourra se faire avorter jusqu'à la 24<sup>e</sup> semaine de grossesse, dans un établissement hospitalier. En toute hypothèse, les frais seront intégralement pris en charge par la sécurité sociale.



En 1971, 343 femmes déclarent publiquement ; " Nous avons avorté".

En 1973, des médecins déclarent pratiquer des avortements et aider des femmes à avorter.

Une femme sur deux, une fois dans sa vie, s'est faite avorter.

Nous en avons assez que chaque année 800 000 d'entre nous avortent dans la clandestinité, l'angoisse, la souffrance et la culpabilité.

Nous en avons assez que beaucoup d'entre nous, faute de moyens, en meurent ou en sortent mutilées dans leur corps et dans leur tête.

Nous en avons assez que l'information sur la contraception ne nous parvienne qu'entourée de mensonges et de peur.

Nous en avons assez d'être considérées comme des machines à reproduction par le pouvoir qui réclame 100 000 millions de Français.

Nous en avons assez que les enfants que nous désirons ne puissent s'épanouir dans des conditions satisfaisantes.

Nous en avons assez d'un gouvernement hypocrite qui décide pour nous en réfreinant la contraception, en interdisant l'avortement dans la métropole, alors qu'il y pousse par tous les moyens (stérilisation forcée comprise) dans les départements français d'outre-mer.

Nous en avons assez que des médecins connus et installés se livrent à un trafic financier sur notre corps.

Et pourtant, nous savons par expérience qu'il existe une méthode d'avortement pratiquée légalement à l'étranger simple et sans danger.

Nous savons que des médecins français refusent l'hypocrisie de leur situation et pratiquent actuellement cette méthode en hors-la-loi.

Nous considérons qu'un tel état de fait a force de loi et impose l'abrogation de la loi de 1920 sur l'avortement.

Nous refusons par avance toute loi qui limiterait notre droit à décider seule d'avorter.

Nous réclamons que la disposition des moyens de contraception et que l'avortement soient libres et remboursés par la Sécurité Sociale.

Nous déclarons publiquement avec les hommes concernés que nous avons avorté ou aidé à avorter durant les dernières années et que nous nous organisons pour pratiquer dans la solidarité des avortements.

NOM	PROFESSION	ADRESSE	SIGNATURE